

HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse
Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

En vigueur, à compter du 2 avril 2025.

Ces honoraires* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

	SOLUTIONS ESSENTIELLE et SERENITE MANDAT DE RECHERCHE et EXCLUSIF dont Honoraires TTC
Jusqu'à 79 999 €	10 % du prix de vente avec un minimum de 5 000 €
De 80 000 € à 119 999 €	9 000 €
De 120 000 € à 159 999 €	11 000 €
De 160 000 € à 199 999 €	13 000 €
De 200 000 € à 239 999 €	15 000 €
≥ 240 000 €	4 000 € + 5 % du prix de vente

*Les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche.

OPTIONS « A LA CARTE » ** :	SOLUTION SERENITE
PRISE DE VUE PAR DRONE	300 € TTC
PLAN 3D INTERACTIF	360 € TTC
HOME-STAGING VIRTUEL	110 € TTC

** Options dépendantes de la souscription par le mandant de la solution « Sérénité ».

Avis de valeur : 190 € TTC

Prestation de service préalable à l'établissement du compromis de vente

(Art. L 721.2 du CCH) : 170 € TTC



HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse – Applicable au 01/01/2023

PRESTATIONS DE LOCATION :

Mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée.

❖ Locaux à usage d'habitation ou autres :

	BAILLEUR	LOCATAIRE
- Visites, constitution du dossier et rédaction du bail* :	8 € / m ²	8 € / m ²
- Etat des lieux* :	3 € / m ²	3 € / m ²

*pour les locations soumises à la loi du 06 juillet 1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire.

- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : **100 €**

❖ Locaux à usage commercial, industriel ou professionnel :

- 12 % du loyer annuel net de charges, à la charge du bailleur.
- 12 % du loyer annuel net de charges, à la charge du preneur.

PRESTATIONS DE GESTION :

❖ MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE : **11,70 %** des encaissements

Package : gestion financière - gestion administrative et aide à la déclaration fiscale - gestion technique - étude comparative de loyer - photo professionnelle - bilan à 15/30/40 jours - assurance loyers impayés - assurance détériorations immobilières assurance inoccupation des locaux - assurance protection juridique.

► LOCATION accessoire au MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE :

	BAILLEUR	LOCATAIRE
- Visites, constitution du dossier et rédaction du bail* :	8 € / m ²	8 € / m ²
- Etat des lieux* :	3 € / m ²	3 € / m ²

*pour les locations soumises à la loi du 06 juillet 1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire.

- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : **inclus**

❖ MANDAT GESTION CLASSIQUE :

- Honoraires de gestion courante : **7,20 %** des encaissements
- Garantie loyers impayés : **3,40 %** des encaissements
- Frais annexes :
- Etat préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : **20 €**
- Transmission sur demande d'éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales : **25 €**

► LOCATION accessoire au MANDAT DE GESTION CLASSIQUE :

- Honoraires identiques aux prestations de location ci-dessus

❖ Prestations hors cadre de gestion courante à la charge du bailleur :

- Vacation :
- Taux horaire agglomération : **150 €**
- Taux horaire hors agglomération : **150 €**